

# CHAPITRE VI - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE



**Dossier réglementaire d'autorisation pour l'opération La Baie des Princes sur la commune d'Orange (84)**  
*Dossier d'Autorisation Environnementale*  
*Orange Baie des Princes*

Réf : 2024-063-P04

Date 15 juillet 2025

Version 3



---

## 1. CONFIGURATION ACTUELLE

---

### 1.1. DESCRIPTION

L'opération projetée se situe sur la commune d'Orange (84), sur l'ancienne carrière de la colline Sainte Eutrope. Les parcelles préemptées pour le projet sont les parcelles section O numéro 1308, 195, 1309, 1310, pour un total de 13 ha environ. Les parcelles sont longées au Sud par le canal de Pierrelatte, et le canal de la mine/mayre de l'étang.

Le site préempté pour le projet est dans le secteur de la dépression endoréique de l'Étang. Le site ruisselle jusqu'au chemin de Bel enfant sur la partie Nord. Il ruisselle au sein même de la carrière sur la partie Sud. Le site reçoit un bassin versant de 29.8 ha environ (projet compris). Les eaux s'infiltrent en totalité même pour une pluie centennale.

### 1.2. INONDABILITÉ

Le site d'étude se situe en dehors des zones inondables selon le PPRi de la commune d'Orange. Il est cependant inondable par ruissellement. Un stockage de 14 150 m<sup>3</sup> se fait dans le fond de la carrière pour une pluie de 2002. Cette inondation a été constatée en 2002. Le chemin de Bel Enfant fait obstacle et pour une pluie de référence, aucun ruissellement de la partie Sud de la carrière ne traverse le chemin en direction du quartier de l'Étang.

---

## 2. CONFIGURATION FUTURE

---

### 2.1. PROJET

Le projet (création de 5 îlots reliés par une voirie pour 3 d'entre eux - imperméabilisation sur 13 125 m<sup>2</sup>) induit :

- la création d'un réseau pluvial sur l'ensemble des îlots,
- la sanctuarisation du fond de la carrière existante pour infiltrer les eaux pluviales.

### 2.2. AMÉNAGEMENTS

Les aménagements mis en place pour accompagner le projet sont pour la transparence :

- la mise en place d'un réceptacle enroché de 70 m<sup>2</sup> permettant de recueillir les eaux amont à la carrière (positionnement à l'angle Nord Ouest de l'îlot 1),
- des caniveaux béton entre le projet et la falaise,
- un cadre béton sous chaussée.



Les aménagements mis en place pour accompagner le projet sont pour l'assainissement :

- les caniveaux béton déjà cités,
- le cadre déjà cité,
- un DN 600 mm exutoire des caniveaux protégeant l'îlot 3,
- des descentes d'eau qui tomberont directement dans la zone de rétention pour les îlots du projet 4 et 5,
- des fossés sur la partie Sud de la voie (chemin de Bel enfant - îlot 3),
- quatre zones tampon de décantation entre les points de rejet (voiries) et la zone de stockage,
- la zone de rétention/infiltration de 19 000 m<sup>3</sup> laissée en l'état afin de conserver la biodiversité.

Au global, le site a une rétention de **19 000 m<sup>3</sup> (soit plus de 4 850 m<sup>3</sup>)** compensant les 13 125 m<sup>2</sup> imperméabilisés. **L'exutoire est le sous-sol comme actuellement.**

---

### 3. RÉGLEMENTATION

---

Le projet est concerné par la rubrique 2.1.5.0 (seuil autorisation) car la surface de voirie drainée par le réseau pluvial supérieure à 20 ha. La surface totale du projet, augmentée du bassin versant intercepté est de 29,9 ha.

---

### 4. INCIDENCES ET COMPATIBILITÉ

---

#### 4.1. INCIDENCES

##### 4.1.1. IMPACT DU PROJET

L'impact du projet est l'imperméabilisation des sols. L'exutoire (le sous-sol) reste identique.

##### 4.1.2. IMPACT DES AMÉNAGEMENTS

L'impact des aménagements est important. Il est positif pour le fonctionnement du quartier de l'Étang, il y a moins d'apport sur le chemin de Bel Enfant et le quartier de l'étang (déviation de 4.9 ha de surface vers le fond de la carrière). Pour une pluie centennale, le stockage de 19 000 m<sup>3</sup> n'engendre pas de débit d'infiltration supplémentaire dans le sous-sol (98 l/s).

### 4.1.3. SYNTHÈSE

Au vu des travaux prévus et des mesures ERC mises en œuvre, en phase travaux, le projet n'aura pas d'incidence significative sur :

- les eaux superficielles,
- les eaux souterraines,
- les habitats dont les zones humides,
- la faune,
- la flore.

**LE PROJET AMÉLIORE LA SITUATION ACTUELLE DU CHEMIN DU BEL ENFANT ET DU QUARTIER DE L'ÉTANG.**

### 4.2. COMPATIBILITÉ

Le projet est soumis et compatible ou conforme aux documents en vigueur :

- SDAGE Rhône Méditerranée,
- PGRI Rhône Méditerranée,
- Doctrine de la DDT 84,
- PPRI du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu sur la commune d'Orange,
- PLU de la commune d'Orange,
- Règlement pluvial de la communauté des communes du Pays d'Orange en Provence.

**LE PROJET EST COMPATIBLE AVEC LES DOCUMENTS SUPÉRIEURS EN VIGUEUR.**